



Madame Laurence THOUVENY
Directrice de la DO IDF

Objet : dépôt de préavis pour la journée de grève du 4 février 2021

Madame la Directrice,

La CGT FAPT Ile de France dépose un préavis de grève de 24 heures pour la journée du 4 février 2021 couvrant l'ensemble des personnels de la DO IDF quel que soit leur statut. Ce préavis mis à disposition des personnels s'inscrit dans le cadre de la journée d'action nationale unitaire du 4 février 2021.

Avec leur région et leurs syndicats départementaux, les salarié-e-s de la DO IDF contestent:

- La poursuite de la destruction de l'outil de travail en Ile de France par la direction d'Orange SA et de son groupe, notamment les projets TowerCo et Orange Concessions.
- Le choix consistant à regrouper les personnels sur quelques sites géants en première couronne signifie non seulement un abandon de la capitale, mais aussi des deuxième et troisième couronnes. Les salarié-es doivent pouvoir vivre et travailler à Paris comme en deuxième et troisième couronnes. Paris ne doit pas être abandonné au tourisme et à la finance, la grande banlieue périurbaine ne doit pas être désertifiée.
- La dégradation de leurs conditions de travail et la négation de l'équilibre vie privée / vie professionnelle inhérentes aux destructions massives d'emploi et aux regroupements forcés en première couronne.
- Le Flex-Desk et sa généralisation, facteur de dissémination des maladies et notamment du SarsCov2, en plus de risques physiques et psycho-sociaux pour les personnels. Ces risques sont parfaitement connus de la direction de l'entreprise qui prévoit une « déstabilisation » des salarié.e.s. En 2019/2021 comme en 2009-2010, le business prime encore sur et au détriment de l'humain.

Avec leur région et leurs syndicats départementaux, les salarié-e-s de la DO IDF revendiquent:

- Le maintien des sites Orange existants.
- La réouverture de boutiques et des sites de proximité.
- Les recrutements nécessaires et indispensables pour remplacer les départs.
- Une prime collective pour tous les déménagements et/ou mobilités à l'initiative de l'employeur et la création d'espaces de coworking sur paris et dans chaque département en IDF
- L'augmentation de la prime IDF, qui doit rattraper et suivre le coût de la vie en IDF
- L'augmentation de la dotation budgétaire de l'employeur à l'attention de la restauration collective
- Le respect des recommandations INRS et des articles R4542-1 à R4542-19 du Code du Travail
- Une prime non défiscalisée, ni désocialisée, immédiate de 2000 euros.
- Des augmentations collectives d'un minimum de 6% pour Tous (cohérent par rapport aux gains de productivités annuels du digital).
- Un 13ème mois en plus des éléments de rémunérations actuels.
- La reconduction des mesures de rattrapage et de reconnaissance (sous-positionnement et absence de promotion depuis 10 ans) avec un budget spécifique minimum de 1%, un budget permettant la suppression des écarts salariaux.
- La fin des sous-positionnements avant la mise en place de l'accord sur la reconnaissance des compétences et des qualifications (que même les OS signataires critiquent).
- Le respect des IRP, du droit de grève et du droit de manifestation.
- La taxation du capital et le retour de l'ISF

En l'attente de votre retour pour un RDV en vue de négocier sur les revendications portées sur ce préavis et son éventuelle levée.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT FAPT IDF
Sylvie BAYLE
Secrétaire Générale